

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

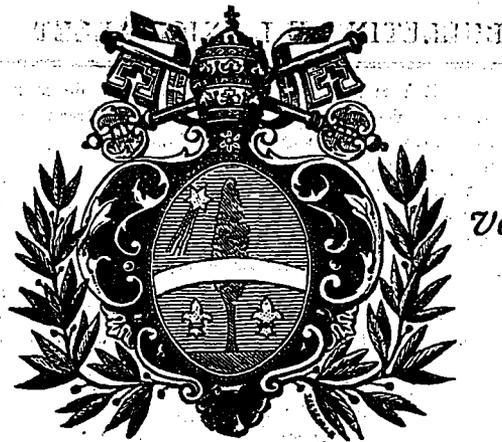
Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.



“Aime Dieu et

va ton chemin.”

Bulletin de l'Union-Allet

VOL. VI.

MONTRÉAL, 25 FÉVRIER 1879.

No. 4

SOMMAIRE.

1. L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE.
2. TEXTE DE L'ENCYCLIQUE.
3. DEUX ANNIVERSAIRES.
4. REVUE DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES :
 - I. ITALIE.
 - II. FRANCE.
 - III. BELGIQUE.

5. ÉCHOS DU VATICAN.
6. PETITES NOUVELLES.
7. VŒU D'UN JEUNE OFFICIER.
8. UNION ALLET-OFFICIEL.
9. AVIS.
7. DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE.—*Suite.*

L'Encyclique Pontificale.

Anciennement Dieu faisait entendre de temps en temps un prophète, qui sous l'inspiration, donnait au peuple choisi, des avertissements, des leçons.

Sous l'ère de grâce, ce prophète existe toujours, sans que l'inspiration divine ne lui manque jamais : c'est Pierre.

Pierre vient de parler par la bouche de Léon XIII.

C'est le vicaire de Jésus-Christ, c'est le pape infallible qui, *ex cathedra*, s'adresse aux nations. Il avertit les peuples et les rois et les prémunit contre ce qui menace leur bonheur et leur existence ; tous les grands maux, il les indique ; sociétés secrètes, gouvernement sans Dieu, socialisme, communisme, internationalisme, nihilisme, franc-maçonnerie ; il indique les points importants, le mariage auquel on veut enlever son caractère religieux, l'autorité paternelle méprisée, le dogme de la souveraineté populaire proclamé, etc. Et quelle majesté ! quelle hauteur de vue ! Quelle dignité toujours la même dans ces leçons tombant de la Chaire de Pierre !

Léon XIII ne parle pas autrement que ses prédécesseurs, pas autrement que Pie IX, dont d'ailleurs, il cite l'autorité : “ La lettre encyclique du Pape Léon XIII n'est pas signée du même nom pontifical que le *Syllabus*, et cependant comme on la sent bien sortie de la même plume que tous les documents du pontificat de Pie IX ! ”

C'est le *Temps*, journal protestant, qui fait cet aveu : nous l'en remercions. Oui, c'est toujours la même plume, inspirée par le même esprit d'en haut qui est entre les mains du Pape, qu'il s'appelle Léon, Pie, Grégoire, Clément, Benoit, Innocent, Anaclet, Pierre.

De ce que le document de Léon XIII tient le langage de ses prédécesseurs, le *Temps* et ses pareils concluent que Léon XIII n'est pas plus de son siècle que Pie IX et les autres papes. Soit : mais là n'est pas la question ; ce qu'il s'agit de savoir, c'est si les sociétés aujourd'hui si agitées, si tourmentées par tant de maux, ne doivent pas revenir aux enseignements de l'Eglise pour être sauvées.

Les principes qui prédominent aujourd'hui ont jeté les sociétés dans un assez triste état pour faire voir que le salut est dans les principes opposés proclamés par la voix magistrale du Père des peuples.

C'est la Révolution qui perd, c'est la contre-Révolution, c'est-à-dire le retour à Dieu et à Jésus-Christ, qui sauvera.

L'Encyclique du 28 Décembre sera un monument important de notre siècle : on ne saurait la lire avec assez d'attention, ni assez la méditer.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE N. S. LÉON XIII, PAPE, PAR LA PROVIDENCE DIVINE, A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE, EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et en communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Dès le commencement de notre Pontificat, Nous n'avons pas négligé, ainsi que l'exigeait la charge de notre ministère apostolique, de signaler cette peste mortelle qui se glisse à travers les membres les

plus intimes de la société humaine et qui-la conduit à sa perte; en même temps, Nous avons indiqué quels étaient les remèdes les plus efficaces au moyen desquels la société pouvait retrouver la voie du salut et échapper aux graves périls qui la menacent. Mais les maux que nous déplorions alors se sont si promptement accrus, que de nouveau, Nous sommes forcé de vous adresser la parole, car il semble que Nous entendions réentir à notre oreille ces mots du Prophète: *Crie, ne cesse de crier; élève la voix, et qu'elle soit pareille à la trompette* (1).

Vous comprenez sans peine, Vénérables Frères, que Nous parlons de la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms presque barbares, *socialistes, communistes et nihilistes*, et qui, répandus par toute la terre, et liés étroitement entre eux par un pacté inique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais, se produisant au jour publiquement et en toute confiance, s'efforcent de mener à bout le dessein, par eux inauguré depuis longtemps, de bouleverser les fondements de la société civile: Ce sont eux, assurément, qui, selon que l'atteste la parole divine, *soientent toute chair, méprisent toute domination et blasphèment toute majesté* (2).

En effet, ils ne laissent entier ou intact rien de ce qui a été sagement décrété par les lois divines et humaines pour la sécurité et l'honneur de la vie. Pendant qu'ils blâment l'obéissance rendue aux puissances supérieures qui tiennent de Dieu le droit de commander et auxquelles, selon l'enseignement de l'Apôtre, toute âme doit être soumise, ils prêchent la parfaite égalité de tous les hommes pour ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs. Ils déshonorent l'union naturelle de l'homme et de la femme, qui était sacrée aux yeux même des nations barbares; et le lien de cette union, qui resserre principalement la société domestique, ils l'affaiblissent ou bien l'exposent aux entreprises de la débauche.

Enfin, séduits par la cupidité des biens présents, *qui est la source de tous les maux et dont le désir a fait errer plusieurs dans la foi* (3), ils attaquent le droit de propriété sanctionné par le droit naturel et, par un attentat monstrueux, pendant qu'ils affectent de prendre souci des besoins de tous les hommes et prétendent satisfaire tous leurs désirs, ils s'efforcent de ravir, pour en faire la propriété commune, tout ce qui n'a été acquis à chacun, ou bien par le titre d'un légitime héritage, ou bien par le travail intellectuel ou manuel, ou bien par l'économie. De plus, ces opinions monstrueuses, ils les publient dans leurs réunions, ils les glissent dans des brochures, et par la nuée des journaux, ils les répandent dans la foule. Aussi la majesté respectable et le pouvoir des rois sont devenus, chez le peuple révolté, l'objet d'une si grande hostilité que d'abominables traités, impatientes de tout frein et animés d'une audace impie, ont tourné plusieurs fois, en peu de temps, leurs armes contre les chefs des gouvernements eux-mêmes.

Or, cette audace d'hommes perfides qui menace chaque jour de ruines plus graves la société civile, et qui excite dans tous les esprits l'inquiétude et le trouble, tire sa cause et son origine de ces doctrines empoisonnées qui, répandues en ces derniers temps parmi les peuples comme des semences de vices, ont donné, en leur temps, des fruits si pernicieux. En effet, vous savez très-bien, Vénérables Frères, que la guerre cruelle qui, depuis le seizième siècle, a été déclarée contre la foi catholique par ces novateurs, visait à ce but d'écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fut ouvert aux inventions ou plutôt aux délires de la seule raison.

Tirant hypocritement son nom de la raison, cette erreur, qui flatte et excite la soif de grandir, naturelle au cœur de l'homme, et qui lâche les rênes à tous les genres de passions, a spontanément étendu ses ravages, non pas seulement dans les esprits d'un grand nombre d'hommes, mais dans la société civile elle-même. Alors, par une impiété toute nouvelle et que les païens eux-mêmes n'ont pas connue, on a vu se constituer des gouvernements, sans qu'on tint nul compte de Dieu et de l'ordre établi par Lui; on a proclamé que l'autorité publique ne prenait pas de Dieu le principe, la majesté, la force de

commander, mais de la multitude du peuple, laquelle se croyant dégagée de toute sanction divine, n'a plus souffert d'être soumise à d'autres lois que celles qu'elle aurait portées elle-même, conformément à son caprice.

Puis, après qu'on eût combattu et rejeté comme contraires à la raison les vérités surnaturelles de la foi, l'âme même de la Rédemption du genre humain est contrainte, par degrés et peu à peu de s'exiler des études, dans les universités, les lycées et les collèges; ainsi que de toutes les habitudes publiques de la vie humaine. Enfin, après avoir livré à l'oubli les récompenses et les peines de l'éternelle vie future, le désir ardent du bonheur a été renfermé dans l'espace du temps présent. Avec la diffusion au loin et au large de ces doctrines, avec la grande licence de penser et d'agir qui a été ainsi enfantée de toutes parts, faut-il s'étonner que les hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre demeure ou un pauvre atelier, soient envieux de s'élever jusqu'aux palais et à la fortune de ceux qui sont plus riches; faut-il s'étonner qu'il n'y ait plus nulle tranquillité pour la vie publique ou privée et que de genre humain soit presque arrivé aux extrémités de l'abîme?

Or, les pasteurs suprêmes de l'Eglise, à qui incombe la charge de protéger le troupeau du Seigneur contre les embûches de l'ennemi, se sont appliqués de bonne heure à détourner le péril et à veiller au salut des fidèles. Car, aussitôt que commençaient à grossir les sociétés clandestines, dans le sein desquelles couvaient alors déjà les semences des erreurs dont Nous avons parlé, les Pontifes romains Clément XII et Benoît XIV ne négligèrent pas de démasquer les desseins impies des sectes et d'avertir les fidèles du monde entier du mal que l'on préparait ainsi sourdement. Mais après que, grâce à ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes, une liberté effrénée fut attribuée à l'homme, après que le droit nouveau, comme ils disent, commença d'être forgé et sanctionné, contrairement à la loi naturelle et divine, le pape Pie VI dévoila tout aussitôt, par des documents publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines.

Néanmoins, et comme aucun moyen efficace n'avait pu empêcher que leurs dogmes pervers ne fussent de jour en jour plus acceptés par les peuples, et ne lissent invasion jusque dans les décisions publiques des gouvernements, les papes Pie VII et Léon XII anathématisèrent les sectes occultes, et pour autant qu'il dépendait d'eux, avertirent du nouveau la société du péril qui la menaçait. Enfin tout le monde sait parfaitement par quelles paroles très graves, avec quelle fermeté d'âme et quelle constance notre glorieux prédécesseur Pie IX, d'honorable mémoire, soit dans ses allocutions, soit dans ses lettres encycliques envoyées aux évêques du monde entier, a combattu aussi bien contre les iniques efforts des sectes que, nominativement, contre la peste du socialisme, qui, de cette source, a fait partout irruption.

Mais ce qu'il faut déplorer, c'est que ceux à qui est confié le soin du bien commun, se laissant entourer par les fraudes des hommes impies et effrayer par leurs menaces, ont toujours manifesté à l'Eglise des dispositions suspectes ou même hostiles. Ils n'ont pas compris que les efforts des sectes auraient été vains si la doctrine de l'Eglise catholique et l'autorité des Pontifes romains étaient toujours demeurées en honneur, comme il est dû, aussi bien chez les princes que chez les peuples. Car l'Eglise du Dieu vivant, *qui est la colonne et le soutien de la vérité* (1), enseigne ces doctrines, ces préceptes par lesquels on pourvoit au salut et au repos de la société, en même temps qu'on arrête radicalement la funeste propagande du socialisme.

En effet, bien que les socialistes, abusant de l'Evangile même, pour tromper plus facilement les gens mal avisés, aient accoutumé de le torturer pour le conformer à leurs doctrines, la vérité est qu'il y a une telle différence entre leurs dogmes pervers et la très pure doctrine de Jésus-Christ, qu'il ne saurait y en avoir de plus grande. Car, *quel commerce y a-t-il entre la justice et l'iniquité? Et quelle société y a-t-il entre la lumière et les ténèbres* (2)? Ceux-là ne cessent, comme nous le savons, de proclamer que tous les hommes sont, par nature, égaux entre eux, et à cause de cela ils prétendent qu'on ne doit au pouvoir ni honneur ni respect, ni obéissance aux lois, sauf à celles qu'ils auraient sanctionnées d'après leur caprice.

(1) Ia. LVIII, 1.

(2) Jud. Epist. v. 2.

(3) 1 Tim., VI, 10.

(1) 1 Tim., III, 15.

(2) 2 Cor., VI, 14.

au contraire, d'après les documents évangéliques, l'égalité des hommes est en cela que, tous ayant la même nature, tous sont appelés à la même très-haute dignité de fils de Dieu, et en même temps que, une seule et même foi étant proposée à tous, chacun doit être jugé selon la même loi et obtenir les peines ou la récompense qu'il aura méritées. Cependant il y a une inégalité de droit et de pouvoir qui émane de l'auteur même de la nature, en vertu de qui toute paternité prend son nom au ciel et sur la terre (1). Quant aux princes et aux sujets, leurs âmes, d'après la doctrine et les préceptes catholiques, sont mutuellement liées par des devoirs et des droits de telle sorte que, d'une part, la modération s'impose à la passion du pouvoir, et que, d'autre part, l'obéissance est rendue facile, ferme et très noble.

Ainsi, l'Eglise inculque constamment à la multitude des sujets ce précepte apostolique : *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu : et celles qui sont, ont été établies de Dieu. C'est pourquoi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. Or, ceux qui résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation.* Ce prétexte ordonne encore d'être nécessairement soumis non-seulement par crainte de la colère, mais encore par conscience, et à rendre à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut ; à qui l'impôt, l'impôt ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur (2).

Car celui qui a créé et gouverne toutes choses les a disposées, dans sa prévoyante sagesse, de manière à ce que les inférieures atteignent leur fin par les moyennes et celles-ci par les supérieures. De même donc qu'il a voulu que dans le royaume céleste lui-même les chœurs des anges fussent distincts et subordonnés les uns aux autres, de même encore qu'il a établi dans l'Eglise différents degrés d'ordres avec la diversité des fonctions, en sorte que tous ne fussent pas apôtres, ni tous docteurs, ni tous pasteurs, ainsi a-t-il constitué dans la société civile plusieurs ordres différents en dignité, en droits et en puissance, afin que l'Etat, comme l'Eglise, formât un seul corps composé d'un grand nombre de membres, les uns plus nobles que les autres, mais tous nécessaires les uns aux autres et soucieux du bien commun.

Mais pour que les recteurs du peuple usent du pouvoir qui leur a été conféré pour l'édification, et non pour la destruction, l'Eglise du Christ avertit à propos les princes eux-mêmes que la sévérité du juge suprême plane sur eux, et empruntant les paroles de la divine Sagesse, elle crie à tous, au nom de Dieu : "Prêtez l'oreille, vous qui dirigez les multitudes et vous complaisez dans les foules des nations, car la puissance vous a été donnée par Dieu et la force par le Très-Haut ; qui examinera vos œuvres et scrutera vos pensées... car le jugement sera sévère pour les gouvernants... Dieu, en effet, n'exceptera personne et n'aura égard à aucune grandeur, car c'est Dieu qui a fait le petit et le grand, et il a même soin de tous ; mais aux plus forts est réservé un plus fort châtement (3).

S'il arrive cependant aux princes d'excéder témérairement dans l'exercice de leur pouvoir, la doctrine catholique ne permet pas de s'insurger de soi-même contre eux, de peur que la tranquillité de l'ordre ne soit de plus en plus troublée et que la société n'en reçoive un plus grand dommage. Et lorsque l'excès en est venu au point qu'il ne paraisse plus aucune autre espérance de salut, la patience chrétienne apprend à chercher le remède dans le mérite et dans d'insistantes prières auprès de Dieu. Quo si les ordonnances des législateurs et des princes sanctionnent ou commandent quelque chose de contraire à la loi divine ou naturelle, la dignité du nom chrétien, le devoir et le précepte apostolique proclament qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Mais cette vertu salutaire de l'Eglise qui rejaillit sur la société civile pour le maintien de l'ordre en elle et pour sa conservation, la société domestique elle-même, qui est le principe de toute cité et de tout Etat, la ressent et l'éprouve nécessairement aussi. Vous savez, en effet, Vénérables Frères, que la règle de cette société a, d'après le droit naturel, son fondement dans l'union indissoluble de l'homme et de la femme, et son complément dans les devoirs et les droits des pa-

rents et des enfants, des maîtres et des serviteurs les uns envers les autres. Vous savez aussi que les théories du socialisme la dissolvent presque entièrement, puisque, ayant perdu la force qui lui vient du mariage religieux, elle voit nécessairement se relâcher la puissance paternelle par rapport aux enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents.

Au contraire, le mariage honorable en tout (1) que Dieu lui-même a institué au commencement du monde pour la propagation et la perpétuité de l'espèce et qu'il a fait indissoluble, l'Eglise enseigne qu'il est devenu encore plus solide et plus saint par Jésus-Christ, qui lui a conféré la dignité de sacrement, et a voulu en faire l'image de son union avec l'Eglise. C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'Apôtre, le mari est la chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise (2) ; et, de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, qui la couvre d'un très-chaste et perpétuel amour, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris, et ceux-ci doivent, en échange, les aimer d'une affection fidèle et constante.

L'Eglise règle également la puissance du père et du maître, de manière à contenir les fils et les serviteurs dans le devoir et sans qu'elle excède la mesure. Car, selon les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres n'est qu'un écoulement de l'autorité du Père et du Maître céleste, et ainsi non-seulement elle tire de celle-ci son origine et sa force, mais elle lui emprunte nécessairement aussi sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants à obéir en Dieu à leurs parents, et à honorer leur père et leur mère, ce qui est le premier commandement fait avec une promesse (3). Et aux parents il dit : "Et vous, pères, ne provoquez pas vos fils au ressentiment, mais élevez-les dans la discipline et la rectitude du Seigneur (4). Le précepte que le même apôtre donne aux serviteurs et aux maîtres, est que les uns obéissent à leurs maîtres selon la chair..., les servant en toute bonne volonté comme Dieu lui-même, et que les autres n'usent pas de mauvais traitements envers leurs serviteurs, se souvenant que Dieu est le maître de tous dans les cieus et qu'il n'y a point d'acceptation de personnes pour lui (5).

Si toutes ces choses étaient observées par chacun de ceux qu'elles concernent, selon la disposition de la divine volonté, chaque famille offrirait l'image de la demeure céleste et les insignes bienfaits qui en résulteraient ne se renfermeraient pas seulement dans les murailles domestiques, mais se répandraient sur les Etats eux-mêmes.

Quant à la tranquillité publique et domestique, la sagesse catholique, appuyée sur les préceptes de la loi divine et naturelle y pourvoit très prudemment par les idées qu'elle adopte et qu'elle enseigne sur le droit de propriété et sur le partage des biens qui sont achetés pour la nécessité et l'utilité de la vie. Car, tandis que les socialistes présentent le droit de propriété comme étant une invention humaine, répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes ; tandis que, prêchant la communauté des biens, ils proclament qu'on ne saurait supporter patiemment la pauvreté et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches, l'Eglise, reconnaît beaucoup plus utilement et sagement que l'inégalité existe entre les hommes, naturellement dissemblables par les forces du corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe même dans la possession des biens ; elle ordonne en outre, que le droit de propriété et de domaine, provenant de la nature même, soit maintenu intact, inviolé dans les mains de qui le possède ; car elle sait que le vol et la rapine ont été condamnés dans la loi naturelle par Dieu, l'auteur et le gardien de tout droit, au point qu'il n'est même pas permis de convoiter le bien d'autrui, et que les voleurs et les larrons sont exclus, comme les adultères et les idolâtres, du royaume des cieus. Elle ne néglige point pas pour cela, en bonne mère, le soin des pauvres, et n'omet point de pourvoir à leurs nécessités, parce que, les embrassant dans son sein maternel et sachant qu'ils représentent Jésus-Christ lui-même, qui considère comme fait à lui-même le bien fait au plus petit des pauvres, elle les a en grand

(1) Hebr. VIII.

(2) Ad. Eph. V.

(3) Ad. Eph. VI.

(4) Id.

(5) Id.

(1) Ad. Eph. III, 15.

(2) Rom. VIII.

(3) Sag. VI.

honneur; elle les assiste de tout son pouvoir, elle a soin de faire élever partout des maisons et des hospices où ils sont, recueillis, nourris et soignés, et elle les prend sous sa tutelle. De plus, elle fait un strict devoir aux riches de donner leur superflu aux pauvres, et elle les effraye par la pensée du divin jugement, qui les condamnera aux supplices éternels s'ils ne subviennent aux nécessités des indigents. Enfin, elle relève et console l'esprit des pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ, qui étant riche a voulu se faire pauvre pour nous, soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré bienheureux les pauvres, et leur a fait espérer les récompenses de l'éternelle félicité. Qui ne voit que c'est là le meilleur moyen d'arranger l'antique conflit soulevé entre les pauvres et les riches? Car, ainsi que le démontre l'évidence même des choses et des faits, si ce moyen est rejeté ou méconnu, il arrive nécessairement, ou que la plus grande partie du genre humain est réduite à la vile condition d'esclavage, comme on l'a vu longtemps chez les nations païennes, ou que la société humaine est agitée de troubles continus et dévorée par les rapines et les brigandages, ainsi que nous avons eu la douleur de le constater dans ces derniers temps encore.

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, Nous à qui incombe le gouvernement de toute l'Eglise, de même qu'au commencement de notre pontificat Nous avons déjà montré aux peuples et aux princes, balottés par une dure tempête, le port du salut; ainsi, en ce moment de suprême péril, Nous élevons de nouveau, avec émotion, notre voix apostolique pour les prier, au nom de leur propre intérêt et du salut des Etats, et les conjurer de prendre pour maîtresse l'Eglise qui a eu une si grande part à la prospérité publique des nations, et de reconnaître que les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes que tout ce qu'on enlève à celle-ci, diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. Et lorsqu'ils auront reconnu que l'Eglise de Jésus-Christ possède pour détourner le fléau du socialisme une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les armes des soldats, qu'ils rétablissent enfin cette Eglise dans la condition et la liberté qu'il lui faut pour exercer, dans l'avantage de toute la société, sa très salutaire influence.

Pour vous, Vénérables Frères, qui connaissez l'origine et la nature des maux accumulés sur le monde, appliquez-vous de toute l'ardeur et de toute la force de votre esprit à faire pénétrer et à inculquer profondément dans toutes les âmes la doctrine catholique. Faites en sorte que dès leurs plus tendres années, tous s'accoutument à avoir pour Dieu un amour de fils et à vénérer son nom, à se montrer déferents pour la majesté des princes et des lois, à s'abstenir de toutes convoitises, et à garder fidèlement l'ordre que Dieu a établi soit dans la société civile, soit dans la société domestique. Il faut encore que vous ayez soin que les enfants de l'Eglise catholique ne s'enrôlent point dans la secte exécrationnelle et ne la servent en aucune manière, mais au contraire qu'ils montrent, par leurs belles actions et leur manière honnête de se comporter en toutes choses, combien stable et heureuse serait la société humaine, si tous ses membres se distinguaient par la régularité de leur conduite et par leurs vertus.

Enfin, comme les sectateurs du socialisme se recrutent surtout parmi les hommes qui exercent les diverses industries ou qui louent leur travail et qui, impatients de leur condition ouvrière, sont plus facilement entraînés par l'appât des richesses et la promesse des biens, il nous paraît opportun d'encourager les sociétés d'ouvriers et d'artisans qui, instituées sous le patronage de la religion, savent rendre tous leurs membres contents de leur sort et résignés au travail et les portent à mener une vie paisible et tranquille.

Qu'il favorise nos entreprises et les vôtres, Vénérables Frères, Celui à qui Nous sommes obligés de rapporter le principe et le succès de tout bien. D'ailleurs, Nous puissions un motif d'espérer un prompt secours dans ces jours mêmes où l'on célèbre l'anniversaire de la naissance du Seigneur, car ce salut nouveau, que le Christ, naissant apportait au monde déjà vieux et presque dissous par l'extrémité de ses maux, Il ordonne que nous l'espérions nous aussi; cette paix qu'Il annonçait alors aux hommes par le ministère des anges, Il a promis qu'Il nous la donnerait, à nous aussi. Car la main de Dieu n'a point été rac-

courcée pour qu'Il ne puisse nous sauver, et son oreille n'a point été fermée pour qu'Il ne puisse entendre.

En ces jours donc de très heureux auspice, Nous prions ardemment le Dispensateur de tous biens, vous souhaitant à vous, Vénérables Frères, et aux Fidèles de vos églises, toute joie et toute prospérité, afin que de nouveau apparaissent au regard des hommes la bonté et l'humanité de Dieu Notre Sauveur qui, après nous avoir arrachés de la puissance d'un ennemi cruel, nous a élevés à la très noble dignité d'enfants de Dieu. Et afin que nos vœux soient plus promptement et pleinement remplis, joignez-vous à Nous, Vénérables Frères, pour adresser à Dieu de ferventes prières; invoquez aussi le patronage de la bienheureuse Vierge Marie, immaculée dès son origine, de Joseph, son époux, et des saints apôtres Pierre et Paul, aux suffrages desquels Nous avons la plus grande confiance.

Cependant, et comme gage des faveurs célestes, Nous vous donnons dans le Seigneur, et du profond de notre cœur, la bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à tous les peuples fidèles.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 28 décembre 1878, la première année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Deux anniversaires.

Février nous a apporté deux anniversaires qui, quoique d'un caractère bien différent, sont cependant tous deux chers au cœur des catholiques et glorieux pour l'Eglise.

L'un est un anniversaire douloureux, l'autre est joyeux; le 7 février était le premier anniversaire de la mort de Pie IX: le 20 était le premier anniversaire de l'exaltation de Léon XIII.

Aujourd'hui, comme il y a un an, Pie IX vit dans les mémoires et dans les cœurs; Pie IX ne semble pas être mort, tant son nom est encore souvent répété, tant son souvenir est encore cher.

Le deuil a été tempéré, la douleur allégée par l'apparition de Léon XIII sur la chaire veuve de Pie IX; mais la figure de celui-ci semble encore briller, sa parole semble encore résonner, il semble encore être de ce monde, tant son souvenir est partout vivant.

Pie IX n'est pas mort, disions-nous le 7 février, car il vit dans le cœur de ses centaines de millions d'enfants.

Pie IX n'est pas mort, pouvions-nous dire aussi, le 20, car il vit dans son successeur. Léon XIII est un autre Pie IX; à peine quelques mois s'étaient-ils écoulés que ennemis comme amis reconnaissaient que Léon XIII n'est pas moins grand que son prédécesseur, pas moins ferme dans le gouvernement de l'Eglise. Nous avons encore "un grand Pape." Pie IX devait vivre au milieu des persécutions, *Cruz de Cruce*; Léon XIII, prisonnier aussi lui dans l'enceinte du Vatican, brille comme une étoile lumineuse au ciel, *lumen in caelo*.

Pie IX a semé dans les larmes, les grands principes régénérateurs des sociétés mourantes; il a refait, malgré mille obstacles, l'unité catholique comme jamais elle n'a existé; Léon XIII, fortifié de la sève de sa grande doctrine, et rend encore plus brillants par l'éclat de son enseignement les principes du *Syllabus*, il organise pour les résistances et les luttes les forces que son prédécesseur avait su réunir.

Léon XIII est la continuation de Pie IX; Pie IX vit dans Léon XIII; VIVE LÉON XIII!

Revue des intérêts catholiques.

ITALIE.—Depuis quelques mois, on se préoccupe beaucoup du concours des catholiques italiens aux élections législatives.

On sait que la ligne de conduite tracée par Pie IX lui-même et suivie religieusement jusqu'à ce jour a été l'abstention complète des catholiques à ces élections. En refusant de prendre part aux élections politiques, les catholiques d'Italie faisaient acte de protestation contre les faits accomplis.

On se demande aujourd'hui si, après une abstention de dix ans, les catholiques ne feraient pas mieux maintenant de travailler à apporter par leur concours dans les élections une amélioration dans le personnel des chambres, et par suite, à améliorer le sort des catholiques en Italie.

Un fort courant dans l'opinion publique s'est formé pour l'affirmative, mais on ne veut rien décider ni rien faire avant que le Pape ait parlé.

On attend de Sa Sainteté le mot d'ordre.

En attendant que le Souverain Pontife ait manifesté sa volonté, il est utile de prendre note des graves paroles qu'il adresse aux catholiques d'Italie, les exhortant à une action militante et de mieux en mieux organisée.

A l'occasion d'une audience accordée pendant les fêtes de Noël, Léon XIII disait aux délégués de la *Société romaine pour les intérêts catholiques*, qu'il faut s'organiser fortement et se tenir prêts à accourir au premier appel.

Le 6 de janvier, jour de l'Epiphanie, le Saint Père, recevant une nombreuse députation de pèlerins italiens, leur a recommandé l'union entre eux et avec le Saint Siège, et une docilité absolue au Vicaire de Jésus-Christ, afin que, fortifiés par cette obéissance et par cette union, ils puissent accourir là où les appellera le devoir.

En attendant les gouvernants de l'Italie ne s'en donnent à cœur joie dans les deniers publics, dans les confiscations, dans les vols de toute espèce.

Il vient d'être révélé un fait qui surpasse tout ce qui a jamais été fait, qui surpasse même ce que, hors de l'Italie, on aurait pu imaginer.

Il est impossible d'aller plus loin.

Voici le fait : En 1867, le blé étant très cher, et le peuple menacé de la faim, Pie IX fit acheter pour 200,000 francs de blé, et chargea le marquis Cavaletti, sénateur de Rome, d'en faire la distribution aux pauvres. Or aujourd'hui, on lit dans l'état de compte entre le gouvernement et la municipalité de Rome, à titre d'emprunt, l'item de 200,000 francs dont la ville de Rome est redevable au gouvernement ; celui-ci se portant comme successeur légitime du gouvernement pontifical, veut qu'on lui remette ce montant que Pie IX avait dépensé en achat de grain et dont la ville avait bénéficié. En d'autres termes, le gouvernement régénérateur veut se faire payer par les pauvres romains le grain que Pie IX leur avait donné en un temps de disette.

Nous défions les hommes versés dans l'histoire de pouvoir trouver dans les annales des peuples, d'Adam à Noé, et de Noé à nos jours, un autre fait qui égale celui-ci en cynisme et en audace.

Non content de porter à son *avoir* les charités faites aux pauvres et d'en exiger le remboursement, le gouvernement sauveur taxe les aumônes qui sont faites à ceux qu'il a lui-même réduits à la mendicité.

On sait que les évêchés ont été spoliés de leurs revenus ; le Pape vient au secours des évêques par des subsides qui leur permettent de garder leur siège ; or le gouvernement prélève un impôt de 15 à 20 pour cent sur ces aumônes faites par le Saint Père aux évêques pauvres. Comme le Pape ne secourt ces évêques qu'à l'aide de la charité du monde catholique, l'Italie frappe du même coup les évêques, le Pape, le monde catholique, et opprime la liberté de la charité.

Qualifiera qui voudra un tel procédé.

FRANCE.—La révolution fait son chemin et elle y va rondement. Les élections sénatoriales du 5 janvier ont donné au Sénat une forte majorité au parti républicain. Ce résultat a jeté la joie et l'enthousiasme dans le clan révolutionnaire. Jusqu'à cette époque, les chambres n'étaient pas libres de faire ce qu'elles voulaient, arrêtées qu'elles étaient par le Sénat encore en majorité conservateur ; mais à l'heure qu'il est, le dernier rempart de l'ordre est démolé. Le Sénat, par suite des élections du 5 janvier, est devenu républicain, révolutionnaire. Comme a dit M. Gambetta "il y a maintenant harmonie des pouvoirs" et tout va bien marcher pour le diable. Restait bien encore M. McMahon, qui a toujours paru aux républicains avancés un obstacle à leurs aspirations, on s'est mis de suite à l'œuvre et ça été bientôt fait.

Après mille faiblesses et mille concessions le Maréchal Président de la République française a finalement donné sa démission.

Léon Gambetta lui avait intimé naguère de *se soumettre* ou de *se démettre*.

Le héros de Sébastopol et de Magenta a essayé de résister, mais a bientôt fini, d'abord par se soumettre et ensuite par se démettre.

Voilà où conduisent les attermolements, la maladie du siècle de vouloir contenter tout le monde en faisant litière des principes.

Ah ! on a accusé Pie IX de n'être pas de son siècle ; on dit la même chose du Souverain Pontife actuellement régnant. Eh bien ! M. McMahon est un homme de son siècle, un type du genre. Et pourtant qui ne préférera le rôle rempli au Vatican à celui joué à Versailles.

M. McMahon, l'homme de son siècle, a perdu le pouvoir, a perdu l'auréole qui brillait autour de son nom, a perdu la considération des honnêtes catholiques du monde entier, et aujourd'hui ou demain, M. McMahon descendrait dans la tombe qu'on dirait de lui : "C'était un petit homme."

C'est bien différent de ce qu'on a dit de Pie IX. C'est bien différent de ce qu'on a dit déjà de Léon XIII.

BELGIQUE.—Le ministère franc-maçon qui tient actuellement les rênes du gouvernement en Belgique, a préparé et publié un projet de loi antichrétien sur l'enseignement ; outre que la liberté la plus précieuse, celle des parents sur leurs enfants, est enlevée aux familles, on veut aussi chasser Dieu des écoles ; et rendre l'enseignement de la jeunesse tout à fait athée.

Les évêques ont les premiers fait entendre leur voix par

Lettre collective, qui a causé une grande sensation. Les associations catholiques, nombreuses dans le pays, ont aussitôt répondu par de chaleureuses adresses d'adhésions; les journaux catholiques démontrent, chaque jour l'iniquité et les dangers de la loi présentée par le gouvernement, et de toutes parts, en même temps qu'on prépare des pétitions aux chambres, on organise des souscriptions ayant pour but de fonder des écoles libres, afin de pouvoir opposer dans toutes les paroisses des écoles libres religieuses aux écoles sans Dieu du gouvernement.

Echos du Vatican.

Sa Sainteté Léon XIII est, paraît-il, d'une frugalité de cénobite. Sous le titre: "Economie de Léon XIII," le journal *Caffaro*, de l'école libérale, donne les renseignements qui suivent. "Le Pape donne tout le premier, dans l'administration pontificale, l'exemple d'une grande économie, laquelle est devenue indispensable vu la diminution des ressources qui constituaient l'actif du bilan papal. Aujourd'hui même, dit le correspondant du *Caffaro*, j'ai acquis la preuve que la somme prescrite pour sa dépense de chaque jour est fixée au chiffre minime de 6 francs; et avec ce montant il faut pourvoir à la table tant du Pape que de son frère."

On voit que le Denier de Saint Pierre n'est pas dépensé en orgies.

L'*Opéraio Cattolico* nous rapporte un petit trait qui fait voir combien est laborieuse la vie du successeur de Pie IX.

Parmi les habitudes de Léon XIII, est celle de quitter, vers 10 heures du soir, ses familiers, pour se retirer dans sa chambre; là, à son bureau, le Pape passe plusieurs heures à étudier, ne s'accordant jamais plus que quatre ou cinq heures de sommeil.

De grand matin, après ses premiers exercices de piété, Sa Sainteté sonne pour le camérier qui a à lui servir la messe.

Un de ces jours, il était déjà sept heures, une heure et demie environ après l'heure accoutumée pour l'appel du camérier, et la clochette ne s'était pas encore fait entendre. Inquiet de ce retard, le camérier s'approche de la porte, et n'entendant aucun mouvement, il frappe légèrement sans recevoir de réponse; alarmé, il court aux familiers intimes qui, aussi eux, viennent frapper à la porte et toujours inutilement. On se décida à entrer dans la chambre à coucher et on trouva le Pontife assis à sa table de travail, la tête appuyée sur ses bras et dormant d'un profond sommeil; les bougies encore allumées sur son bureau achevaient de se consumer. Eveillée par le mouvement qui se faisait autour de lui, le Saint-Père raconta qu'entraîné par l'étude jusqu'à une heure très avancée, il avait été surpris par le sommeil.

Petites Nouvelles.

Des fouilles intéressantes ont été entreprises dans le lit du Tibre à l'aide de bateaux dragueurs, en face de La Ra-

nella, non loin du pont Sixte. On en retire des fragments de bronze, des poignards, des armes de toute sorte, des monnaies qui vont d'Auguste à Pie IX. Parmi les fragments, on est stupéfait de trouver le pouce d'une statue d'airain dont la dimension devrait égaler celle de Néron. Une commission archéologique vient d'être nommée, avec charge d'employer les moyens de prévenir les vols nombreux des ouvriers.

Considérant l'état de décadence du protestantisme, un journal protestant de Berlin fait la déclaration suivante qui a bien son enseignement:

"Le protestantisme vit dans des temps bien critiques et nous ne savons pas s'il a encore un avenir." Dans de telles circonstances, c'est encore un bonheur pour le monde qu'il existe une Eglise catholique, laquelle possède le secret de conserver dans la discipline la majorité de ses deux cent millions de fidèles et de les préserver d'une ruine totale. Figurez-vous que cette Eglise ait cessé d'exister, et que tous ses membres soient devenus des protestants dissidents; à la façon des protestants du dix-neuvième siècle... Alors le monde serait proche de sa fin.

Le premier anniversaire de la mort de Pie IX a été célébré à Rome avec le respect et la piété qu'il convenait de déployer. Le 7 février, un premier service funèbre avait lieu à la chapelle Sixtine, avec l'assistance de Sa Sainteté Léon XIII, des cardinaux, des collèges de la prélature et des membres du corps diplomatique; et dans Saint Pierre de nombreuses députations des sociétés catholiques se rendaient pour y faire la sainte communion et prier sur le tombeau de Pie IX. Le lendemain, 8 février, un service solennel était célébré à la basilique vaticane, et une troisième cérémonie avait lieu, le 10, à Saint-Jean de Latran.

Voici une petite statistique qui n'est pas sans intérêt; elle est tirée des documents officiels préparés pour l'année 1879. L'armée de

	SOLDATS	OFFICIERS	FRANCS
L'Autriche-Hongrie	275,531	16,635	conte 239,700,030
La France	475,683	26,680	" 528,266,499
L'Allemagne	401,659	17,183	" 437,371,029
L'Angleterre	261,206	11,396	" 365,186,125
L'Italie	110,000	11,423	" 202,623,379
La Russie	759,450	28,645	" 727,386,944
	2,284,529	111,962	2,500,814,006

La Russie a enfin fait connaître ce que lui avait coûté, en hommes, sa récente guerre contre la Turquie. L'*Etat major* a publié le rapport définitif qui se résume dans les chiffres suivants:

Morts sur le champ de bataille ou dans les ambulances.....	129,471
Morts en Russie des suites de blessures ou de maladies.....	42,950
Total	172,421

Vœu d'un jeune officier.

Une mère avait deux fils; l'aîné, âgé de vingt ans, en sortant de l'école de Saint-Cyr, s'était distingué à Staouéli, et après le triomphe, était revenu sous le toit où il était né. En y arrivant, il trouva toute la maison en larmes; son jeune frère, qui avait dix ans de moins que lui, était à toute extrémité. A peine si la pauvre mère vit celui de ses fils qui arrivait et qui se portait bien. Tous ses regards, tous ses soins appartenaient à l'enfant qui allait mourir...

Le jeune officier partagea les soins qu'on prodiguait à son frère; les souffrances se prolongeaient; l'enfant de 10 ans n'avait plus qu'un souffle; et l'âme de sa mère semblait attachée à ce souffle... "S'il meurt, je veux mourir", répétait-elle sans cesse; *cet enfant était toute ma vie!*"

Ces paroles étaient dures pour l'officier; mais Dieu sait qu'il n'en faisait point un crime à sa mère. Il se disait: si c'était moi qui fusse mourant, elle m'aimerait comme cela.

Tout l'art des médecins ne pouvait faire revenir la force au petit moribond; déjà ses grands yeux noirs étaient vitrés, et il ne voyait plus ni sa mère ni son frère, qui lui tenaient ses pauvres mains froides et amaigries. "Il va mourir! il va mourir!" répétait l'infortunée mère.

Le bon curé parlait de résignation et disait que les enfants étaient bien heureux de mourir; que le bon Dieu en faisait des anges...

La mère n'entendait que le souffle embarrassé de son fils.

Le frère avait le cœur brisé des souffrances de son frère et du désespoir de sa mère.

L'enfant fit un mouvement convulsif: tout le monde tressaillit!

Le curé dit; "Prions." Et l'on tomba à genoux...

Alors, voici la prière que le jeune officier fit tout bas, mais que Marie entendit:

"O Vierge! Sainte! ô la plus tendre et la plus désolée des mères, vous êtes notre unique espérance... écoutez le vœu que je forme dans mon cœur: si vous rendez la vie à mon frère, je promets de me consacrer à l'éducation d'enfants de son âge. Je leur apprendrai à vous aimer et à vous bénir. Oui, je vous bénirai tous les jours de ma vie, si vous conservez mon frère à l'affection de ma mère."

Cette prière de l'amour filial et fraternel fut exaucée... L'enfant fut aussitôt sauvé!

Et un jour, l'officier dit adieu à sa mère chérie, en lui révélant le vœu qu'il avait fait: "Voilà mon épée, lui dit-il, vous la donnerez à mon frère, quand il sera plus âgé; il pourra peut-être s'en servir; pour moi, je réalise la promesse que j'ai faite; j'enseignerai aux enfants de son âge à aimer Dieu et sa sainte Mère, leur pays, la vertu et l'innocence."

La mère jeta ses bras autour du cou de son fils aîné, l'embrassa et le bénit. Ah! c'était lui qu'elle aimait d'avantage.

Elle fit tout ce qui lui fut possible pour le déterminer à rester auprès d'elle; mais elle se rendit enfin à la vérité et comprit que Dieu saurait bien protéger son trésor et le dédommager de ce grand sacrifice qu'elle n'accepta qu'en vue de lui plaire. Et il partit pour accomplir son vœu.

Il est aujourd'hui Frère des Ecoles chrétiennes. Quelquefois, quand il traverse nos promenades, des jeunes gens le regardent, se mettent à ricaner, à croasser comme des corbeaux et à l'appeler *ignorantin*.

Alors l'ancien officier se recueille et dit au fond de son âme chrétienne: "Mon Dieu, pardonnez leur, car ils ne savent ce qu'ils disent ni ce qu'ils font!"

—ECHO de Fourvière.

Général AMBERT.

Union Allet.

OFFICIEL. (1)

Ont été faits membres honoraires de l'Union-Allet, dans l'assemblée générale du 1er Juillet dernier:

Rev. F. Bélanger; Rev. Jos. Henning, C. S. S. R.; R. P. Vallée, écrivain, M. P.; MM. Isaïe Dussault; Paul Cousin; Elz. Gauvreau; Alf. Trudelle; F. X. Lemieux; Eus. Lemieux.

Avis.

Le secrétaire vend au profit de la Société, de belles lithographies (17 x 12) des portraits de PIE IX, du colonel ALLET et de notre regretté camarade le chevalier HUGH MURRAY.

Prix: 25 cents chaque, ou 50 cents pour les trois réunies et envoyées franco à tous ceux qui enverront le montant en timbres-postes ou par mandat sur la poste.

Adressez: ALF. LA ROCQUE, jr., 291 rue Dorchester,

Montréal.

De la souveraineté temporelle du Pape (2).

St. Jean dans l'Apocalypse dit à son tour, après avoir représenté la ville de Rome sous la figure d'une femme assise sur une bête de couleur écarlate qui avait sept têtes: "or, voici le sens qui est plein de sagesse: les sept têtes sont les sept montagnes sur laquelle la femme est assise." (3)—Et l'on sait que la ville de Rome est bâtie sur sept collines. Il n'en faut donc pas davantage pour se convaincre que Rome est destinée dans les décrets divins à devenir la nouvelle Jérusalem, la capitale du royaume de Jésus-Christ. C'est pour donner aux prophéties leur accomplissement que St. Pierre, le premier pape, alla lui-même établir sa chaire à Rome et en prendre possession au nom de Jésus-Christ, de même qu'Abraham avait pris possession de la terre promise encore sous l'empire des Chananéens. Et au quatrième siècle les successeurs de St. Pierre, avec la nation sainte, seront établis en nation parfaite régie en son territoire propre par le pontife-roi. Pour accomplir spécialement ses desseins, Dieu suscitera un homme selon son cœur, et il ira chercher cet homme sur le trône des Césars. Constantin gagné à Jésus-Christ

(1) C'est par une omission tout à fait involontaire et que nous regrettons d'autant plus qu'elle a été signalée que très tard, que cette liste des membres honoraires n'a pas encore été publiée officiellement.

(2) Voir les nos. de décembre, janvier, mars, juin, juillet, août, septembre, novembre, décembre et janvier.

(3) Apoc., XVII.

par le signe de la croix qui-lui apparaît du haut des airs, n'osera plus demeurer assis sur un trône élevé à côté du trône où siège celui qui gouverne le royaume du Christ. Il s'éloignera pour jamais de Rome que Dieu a fait la ville des Papes; il ira bâtir dans l'Orient la capitale de son empire; et avant de partir, il accomplira les desseins de Dieu en consommant l'acte de donation de la ville de Rome et des provinces qui l'entourent au Pape St. Sylvestre, pour être à jamais la propriété de l'Eglise.

Voici les principales parties de ce document important, tel que nous le trouvons traduit dans Maupied (1): " Nous avons jugé avec nos satrapes, tout le sénat, nos grands, et tout le peuple soumis à l'empire, que, comme le bienheureux Pierre a été constitué le vicaire du Fils de Dieu sur la terre, ainsi les pontifes qui gèrent la place de ce prince des apôtres obtiennent, concédée par nous et notre empire, la puissance du principat supérieur à celle que possède la mansuétude terrestre de notre sérénité impériale; puisque nous élisons pour être nos fermes patrons devant Dieu le prince des apôtres lui-même et ses successeurs. Et nous avons décrété que la sainte Eglise romaine soit honorée avec révérence comme notre puissance terrestre impériale, et que le siège sacré du bienheureux Pierre soit glorieusement exalté au-dessus de notre empire et de notre trône terrestre; lui attribuant la puissance, la dignité et la vigueur de la gloire, et l'honneur impérial... § 1. Et nous avons donné des fonds de nos possessions aux églises des bienheureux apôtres Pierre et Paul, pour l'entretien des luminaires. Et nous les avons enrichies de diverses choses, que nous leur avons concédées de notre largesse, par notre ordonnance impériale sacrée, tant en Orient qu'en Occident, et à la plage septentrionale ou méridionale, à savoir: en Judée, en Grèce, en Asie, en Thrace, en Afrique et en Italie, ou en diverses îles, afin que toutes ces choses soient entièrement disposées par les mains de notre très heureux père Sylvestre, souverain pontife, et par celles de ses successeurs... § 2. Et au bienheureux Sylvestre, notre père, souverain pontife et pape de la ville universelle de Rome, et à tous les pontifes ses successeurs, qui doivent siéger jusqu'à la fin du monde sur le siège du bienheureux Pierre, nous livrons présentement notre palais impérial de Latran, ensuite le diadème et la couronne de notre tête... (et tous les ornements impériaux)... Lui conférant en même temps les sceptres impériaux et aussi tous les signes... et tout l'appareil du sommet impérial et la gloire de notre puissance... § 3. Et quant aux très révérends clercs servant dans les divers ordres la même sainte Eglise romaine, nous avons décrété qu'ils aient ce sommet de distinction, de puissance et de prééminence, de la gloire duquel notre très ample sénat paraît orné, c'est-à-dire qu'ils soient faits patrices et consuls, et nous promulguons qu'ils soient décorés des autres dignités impériales... § 4. C'est pourquoi nous avons aussi décrété que le bienheureux Sylvestre et ses successeurs doivent user du diadème, c'est-à-dire de la couronne d'or très pur et de pierres précieuses, que nous lui avons concédée de notre tête, et qu'ils doivent la porter sur leur tête à la louange de Dieu, pour l'honneur du bienheureux Pierre. Mais

comme le même bienheureux pape n'a point voulu absolument se servir de la couronne d'or elle-même, sur la couronne de la cléricature qu'il porte à la gloire du bienheureux Pierre, nous avons imposé de nos mains sur sa tête sacrée une tiare éclatante de blancheur, figurant la résurrection du Seigneur; et, tenant le frein de son cheval par révérence du bienheureux Pierre, nous lui avons rendu l'office d'écuyer... § 5. D'où, afin que le sommet du pontificat ne soit point avili, mais qu'il soit décoré de gloire et de puissance, plus que la dignité de l'empire terrestre, voilà que nous avons livré et abandonné à notre susdit très heureux pontife Sylvestre, pape universel, tout notre palais, comme il a été dit, ainsi que la ville de Rome, et toutes les provinces d'Italie ou des régions occidentales, les lieux et les villes; et par cette présente ordonnance et constitution pragmatique, nous décernons qu'elles soient en sa disposition et celle de ses successeurs, et nous concédons qu'elles demeurent sous le droit de la sainte Eglise romaine. § 6. C'est pourquoi nous avons jugé convenable de transférer notre empire et la puissance du royaume dans les régions d'Orient, et de bâtir dans le meilleur lieu de la province de Bysance, une ville de notre nom, et d'y constituer notre empire, parce que là où le principat du sacerdoce et la tête de la religion chrétienne ont été constitués par l'empereur céleste, il n'est pas juste que l'empereur terrestre y ait aucun pouvoir..."

Dès lors Israël est entré en possession de la terre promise; le trône de David est relevé; la nation sainte est reconstituée: l'Eglise de Jésus-Christ est établie royaume indépendant et pourra travailler en toute liberté à l'accomplissement de sa grande mission d'évangéliser les peuples et de faire régner Jésus-Christ dans tous les cœurs par la foi, l'espérance et la charité chrétiennes. La ville de Rome est désormais la propriété des Papes, la propriété sacrée de l'Eglise, la ville sainte dans laquelle aucun roi terrestre ne peut prétendre s'insurger en pouvoir sans se poser par ce fait en sacrilège aux yeux de Dieu et de l'Eglise.

Les adversaires du pouvoir temporel comprenant la valeur d'un document tel que celui que nous venons de lire, ont eu recours à un moyen radical qui n'a eu pour résultat que de montrer la profondeur de leur mauvaise foi: ils ont tout simplement nié l'authenticité de l'acte de donation de Constantin. Nous attachons d'autant plus d'importance à cette négation, que plusieurs écrivains catholiques, en France, poussés par une vaine gloriole nationale, n'ont pas craint de l'endosser, afin de pouvoir attribuer à la France la gloire d'avoir créé le principat civil et temporel du Saint-Siège par les prétendues donations de Pépin et de Charlemagne, tandis que, dans la réalité historique, ces deux grands monarques n'ont fait que faire restituer à l'Eglise, par ses envahisseurs, les territoires qui lui appartenaient déjà depuis plus de quatre siècles. Et c'est là, certes, pour la France, un titre de gloire assez grand pour qu'elle s'en contente.

UN SOLDAT DU PAPE.

(à suivre).

(1) *L'Eglise et les lois éternelles*, page 168.